

Bulletin d'information de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sauvage (APELS).
L'Association protège votre milieu de vie depuis 1970.

Mot de la présidente

C'est d'abord en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2009 que je commencerai cet article. Je vous souhaite la santé d'abord et avant tout mais aussi des petits plaisirs quotidiens pour l'année qui vient, que vos plaisirs soient gastronomiques, littéraires, sportifs ou de tout autre ordre. À vous de les déterminer.



Nous connaissons un drôle d'hiver, neige, pluie, vent, glace... mais malgré les sautes d'humeur de mère Nature, Denis a réussi à ouvrir le tour du lac pour les patineurs et les marcheurs durant quelques semaines. Merci Denis!

J'ai profité de mes vacances de Noël pour faire connaissance avec notre conseillère, Mme Lachaine. Elle est responsable entre autre du lien avec le citoyen. Elle compte organiser des rencontres du genre table ronde avec les citoyens intéressés à raison de 3 fois par année pour prendre connaissance de nos préoccupations. Je vous tiendrai informés des dates et de l'endroit de ces rencontres via notre tableau à l'entrée du lac.

État des chemins

De ma rencontre avec Mme Lachaine, j'ai appris que les camions transportant le bois résultant de la coupe qui se fera prochainement derrière chez nous sortiraient par le comté de Montcalm et non par le lac Sauvage. Bonne nouvelle pour nous. J'ai alors demandé à Mme Lachaine quand nous pourrions espérer voir notre chemin réparé. Elle n'a pas pu me donner de réponse précise à ce moment. Par contre, elle m'a expliqué le processus en vigueur pour prioriser les réparations à faire.

Toutes les routes du territoire sont identifiées par tronçons de 300 mètres et l'état que chaque tronçon est identifié. Au printemps, les routes sont revisitées afin de vérifier si leur état s'est détérioré. C'est alors que les priorités sont décidées, jusqu'à une hauteur de 300 000\$, soit le budget annuel réservé à cette fin. L'année dernière, des surplus ont permis d'ajouter quelques tronçons. Il existe également un programme du gouvernement qui utilise un retour de taxe d'accise sur l'essence. L'année dernière, la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré a bénéficié d'un montant de 569 000\$ (pourvu qu'elle investisse le même montant) pour la réfection de certains chemins. Il y avait toutefois une condition particulière, il fallait que ces chemins se trouvent là où il y avait un réseau d'aqueduc et d'égout et que ces derniers aient besoin d'être remplacés. En 2010, il pourrait y avoir un nouveau programme du gouvernement, le dossier reste à suivre. Pour l'instant, je communiquerai avec Mme Lachaine au printemps pour connaître les priorités pour l'été 2009 et pour plaider notre cause davantage. Je vous assure qu'en moto, nous sentons très bien les trous de la chaussée.

Nouvelle réglementation sur la protection de la bande riveraine

L'interdiction de tonte est maintenant de 15 mètres du bord de l'eau. Rappelons que cette mesure veut réduire l'apport en phosphore dans nos lacs et également empêcher l'érosion. Pour y arriver, nous devrions retrouver des herbes, des arbustes mais également des arbres dans cette zone de 15 mètres. Les arbres sont les plus efficaces pour empêcher l'érosion du sol. La ville entend mettre en application le règlement, faire des visites et donner des amendes à ceux qui ne se conformeraient pas. Attention! On ne nous demande pas de reboiser nos bords de l'eau, mais de seulement laisser la nature reprendre ses droits. Si vous désirez plus de détails ou même le règlement intégral, vous pourrez le trouver sur le site de la municipalité, (<http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/>) dans le procès verbal du 2 décembre, point 11.1.

Saviez-vous que :

La municipalité a négocié avec le Centre de Ski de Fond Mont-Tremblant pour permettre à ses citoyens de profiter des installations du centre de ski de fond à prix réduit, soit 50 \$ pour l'abonnement individuel et 99 \$ pour l'abonnement familial.

Nathalie Frappier

Sommaire

- 1 Mot de la présidente
- 2 Inspection des rives

Inspection des rives

Au mois d'août 2008, les deux intervenants en environnement Frédéric Choinard et Mélissa Massicotte ont présenté leur rapport d'inspection des rives au service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité. Ce rapport, dont nous avons obtenu copie, fait le point sur l'état d'avancement des inspections à la fin de l'été 2008.

Nous reproduisons pour vous la discussion et la conclusion du rapport ainsi que la carte des installations inspectées au lac sauvage. Vous pourrez trouver la copie intégrale du rapport sur le site web de l'APELS (www.apels.ca).

Discussion

En 2008, contrairement aux années précédentes, le travail des intervenants en environnement a été beaucoup plus axé sur l'achèvement des inspections des installations sanitaires déjà entamées sur la plupart des lacs, et ce sans ordre de priorité, vu le nombre infime de bandes de protection riveraines restant à inspecter. Dans le programme quinquennal de protection des lacs, il était demandé aux intervenants de faire l'inspection des installations sanitaires qui, lorsqu'elles sont déficientes, contribuent grandement à la pollution de l'environnement mais surtout à la pollution de nos cours d'eau. Ainsi, toute propriété comportant une habitation et étant riveraine à un plan d'eau et n'ayant pas déjà été inspectée en 2006 ou 2007 se trouvait sur la liste d'inspections à faire pour la saison. De plus, une liste de propriétés riveraines aux affluents des lacs en question avait été préparée par une ancienne intervenante. Donc, tel que mentionné plus haut, une bonne partie des inspections effectuées ont été sur des affluents. Ceci concorde avec la notion de bassins versants suivie par la municipalité qui s'avère logique puisque même si les riverains d'un lac respectent tous les règlements et adoptent des habitudes écologiques, si les riverains situés sur des affluents de ce lac ne font pas de même, le lac demeure menacé de pollution et de perturbations environnementales.

Bien que le test de fluorescéine ne permette pas de détecter toutes les fuites, comme l'avaient mentionné les intervenants précédents, il a néanmoins permis de détecter certaines installations déficientes dont la plupart sont présentement en voie d'être remplacées. Pour cette année, se sont plutôt des puisards et des installations <<maison>> qui se sont avérés problématiques. En effet, durant l'été 2008, la presque totalité des cas d'infractions identifiées étaient sur de vieux systèmes datant généralement de bien avant l'an 2000 et n'ayant pour la plupart eu aucun recours à un expert pour leur conception. Or, dû à certaines contraintes temporelles et de communication, plusieurs de ces vieux systèmes

n'ont pu être inspectés et demeurent toujours en fonction. Il serait donc important de mettre l'emphase sur l'inspection des anciens systèmes et surtout des puisards puisque la majorité des infractions détectées en 2008 leur étaient liées.

De plus, parmi les installations inspectées, plusieurs avaient des non-conformités qui constituaient pour le moment des problèmes mineurs mais qui à long terme pourraient devenir sérieux et rendre le système problématique et éventuellement menaçant pour l'intégrité écologique environnante. Par exemple, les systèmes sont conçus pour un certain nombre de chambres à coucher dépendant de la dimension de la fosse et du champ d'épuration. Si le nombre de chambres excède les capacités du système, le système pourrait rapidement devenir surchargé et déficient. Cependant, aucune réglementation n'oblige le propriétaire à changer son système pour se conformer si aucune fuite n'est détectée. Il en est de même pour les situations où, par exemple, une aire de stationnement est installée sur un champ d'épuration ou des plantes et arbustes sont plantés. Bien que ceux-ci menacent le bon fonctionnement du champ d'épuration, ce sont des aspects sur lesquels nous n'avons aucun contrôle et aucun pouvoir mais qui peuvent nuire au bon fonctionnement de l'installation.

Sans preuve tangible, aucun changement ne peut être exigé. Ces situations de pollution présumées ont donc été laissées en attente. Cependant, les intervenants ont misé sur la sensibilisation de ces cas particuliers pour leur faire comprendre le besoin urgent d'avoir une installation sanitaire conforme et efficace. Une liste orange de ces installations a été dressée et le suivi de ces dossiers devrait être fait rigoureusement.

Conclusion

Durant l'été 2008, les intervenants en environnement ont réussi à inspecter le peu de bandes de protection riveraines qu'il restait à faire autour des lacs de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré. Cependant, il reste encore des rives sur des propriétés d'affluents de lacs à inspecter. Tous les citoyens rencontrés ont été informés et sensibilisés sur la nouvelle réglementation de la MRC des Laurentides (.....) qui passe de 5 mètres d'interdiction de tonte sur la rive à 15 mètres ainsi que sur les effets néfastes que nos gestes peuvent avoir sur l'environnement qui nous entoure en commençant par nos ressources d'eau précieuses. Un phénomène qui a été remarqué à quelques endroits, et qui est assez inquiétant, est la dégradation de la végétation et du sol sur les rives en bordure des routes. Une excellente façon d'y remédier serait de faire comme les travaux de stabilisation qui ont été réalisés au lac Larin entre le chemin et le lac. La faible quantité de végétation augmente l'apport de sédiments dans le lac. Il serait donc intéressant de considérer cette option pour les lacs Caché et de la Blanche entre

Le Huard

Vol. 20 No 1 Septembre 2008

Le Huard est un lieu de partage des informations entre les propriétaires du Lac. Pour qu'il remplisse sa mission, il faut que chacun y communique les informations pertinentes à notre communauté. Certains(es) le font régulièrement et nous les en remercions. Les membres qui ont des suggestions, des informations à transmettre ou des annonces à publier sont priés de les soumettre au plus tard deux semaines avant chaque édition dans la boîte de l'Association fixée à l'arrière du babillard, par courrier au 2631 Ch. Du lac Sauvage J0T1J2 ou par courriel à l'éditeur.

Le Huard est normalement publié 3 fois par année

Responsable de la rédaction : Nathalie Frappier
Éditeur : Pierre Turcotte (pierre.t01@gmail.com)

autres. On ne peut pas parler de bandes riveraines sans parler de l'état des ponceaux et des chemins.

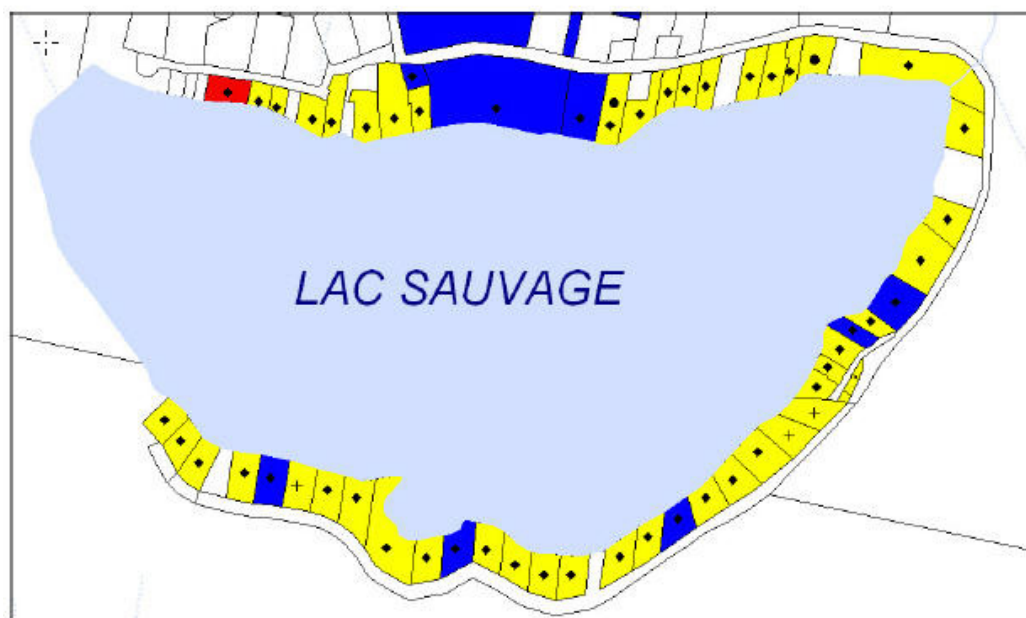
Ces infrastructures devraient être suivies de plus près par le service des travaux publics afin que ce dernier et que le département d'urbanisme et d'environnement travaillent dans le même sens pour réduire l'érosion et le transport de sédiments.

Le volet sur les inspections sanitaires aux abords des lacs reste incomplet à cause de la difficulté à prendre des rendez-vous avec les citoyens, sans compter que la plupart des personnes ne rappelaient pas même après plusieurs messages laissés au cours de l'été et des années précédentes. Lorsqu'on observe le nombre total approximatif d'installations sanitaires restant à tester en bordure de lacs, on constate qu'il en reste moins de 100, soit moins de 25%. A celles-ci s'ajoutent les quelques propriétés riveraines aux affluents de lacs qui n'ont pas été inspectées durant l'été et qui se trouvent dans un rayon de 300 mètres des lacs. Pour celles qui ont été vérifiées, les intervenants en environnement ont informé les propriétaires sur les bonnes pratiques et les pratiques non recommandées selon leur type d'installation sanitaire. Ils ont aussi été sensibilisés sur la notion de bassins versants, ce qui a facilité la compréhension des citoyens sur certains points comme, par exemple, la visite des propriétés riveraines aux affluents à plusieurs centaines de mètres d'un lac. Parmi toutes les installations sanitaires

inspectées, il s'est avéré que celles qui étaient problématiques ou jugées préoccupantes étaient en presque totalité des vieilles installations (puisards et puits absorbants) ou des systèmes inconnus (ex. : baril de plastique et aucun champ d'épuration). Pour aller dans le même sens, les nouveaux systèmes n'avaient généralement rien d'anormal, ce qui nous porte à croire que la technique de prioriser l'inspection des vieilles installations et des systèmes inconnus est grandement efficace pour détecter les systèmes déficients.

En somme, le fait de traiter les lacs et affluents par bassins versants dans le programme quinquennal de protection des lacs est très intéressant et prend tout son sens.

Ainsi, l'analyse des résultats est facilitée et met en lien ce qui doit l'être. De plus, cela facilite la compréhension des citoyens quant à la pertinence des inspections. Lorsque le lien est fait avec les cours d'eau qui les entourent, les gens semblent prendre plus conscience de l'ampleur de leurs actions et posent plus de questions. Cela fait en sorte que les citoyens sont de plus en plus sensibilisés et par le fait même, font plus attention. Tandis que nous parlons de sensibilisation, il serait important de fournir des dépliants bilingues ou en anglais car un bon nombre des propriétaires rencontrés sont anglophones et lisent peu ou pas du tout le français.



Installation Sanitaire (IS)	
■	Puisards ou installations de type inconnu
■	IS datant d'avant 1995
■	IS datant de 1995 à 2008
	Terrain vacant, aucune installation sanitaire
◆	IS testée avant 2008
●	IS testée en 2008
+	IS restant tester

Environnement de l'été 2008 conseillent aux prochains intervenants de prendre en considération non seulement les propriétés riveraines aux affluents à l'intérieur d'un rayon de 300 mètres mais aussi toutes celles qui bordent un affluent, qu'elles soient à 400 mètres ou 700 mètres de ce dernier. En effet, plusieurs installations problématiques étaient situées à l'extérieur d'un rayon de 300 mètres du lac. Toutefois, l'étendue de leur contamination finissait probablement par atteindre le lac. Dans un tout autre ordre d'idée, ils croient très pertinente l'idée de faire un suivi des bandes de protection riveraines déjà inspectées afin que tout le travail qui y a été consacré porte fruit.

De plus, un suivi doit être également effectué pour les installations sanitaires qui ont été mises sur une liste orange en 2008, donc considérées comme étant préoccupantes, ainsi que celles qui ont des particularités à vérifier.

Merci à nos commanditaires

RÉNOVATION ET INSTALLATION DE TOITURES




Bardeaux d'asphalte - Cèdre
Acier - Membrane élastomère
Produits verts

**SOUSSION GRATUITE
TRAVAUX GARANTIS**

www.toituresnicolasbrunet.com 888-425-2084

Déneigement
Rénovation
Réparations
Peinture

**Travaux
MultiServices enrg.**

Sylvain Grandmaison

819 425 8923
Estimation sur demande



Boulet Barbe enr.
Service d'engin élévateur

1861 Chemin du Lac Sauvage
Qc, J0T 1J2

ÉMONDAGE et ABATTAGE D'ARBRES
DANGEREUX

Service de déchiqueteuse • Location camion nacelle

Jean-Claude Barbe
(819) 425-8586
Cell.: (819) 681-8514

ESTIMATION GRATUITE
ASSURANCE COMPLÈTE



**Marché IGA Robert Tellier
Mont-Tremblant inc.**

412, route 117
Mont-Tremblant (Québec)
J8E 2X5
Tél. : (819) 681-0330
Télé. : (819) 681-7888

**L A B O R A T O I R E
JEAN-MARC ROSS**
Orthèses du pied et Chaussures

Permis # 2103-7091

Jean Marchand, orthésiste, Prop.
Natalie Ross Prop.

720, rue de Saint-Jovite,
Mont Tremblant (Qc) J8E 3J8
Tél. : (819) 425-9640
Fax : (819) 425-9327

Mont Laurier
St-Donat
1-800-465-PIED(7433)



Membre de
L'Association
Nationale des
Orthésistes du Pied

www.levertpaysage.com




Évodie Levert
Technicienne horticultrice
info@levertpaysage.com

1211, rue Principale
St-Faustin-Lac-Carré, Qc.
J0T 1J1
R.B.Q. : 8284.6395.32

Cellulaire : 819.808.1475
Bureau : 819.688.2067
Télécopieur : 819.688.6714

Réductions pour les détenteurs
de la carte de membre du R.A.L. :

Motel Le St-Faustin À la table des Mosaïstes	5 à 10%
BMR Yves Audet Le Vert Paysage	10% sur certains produits
Golf Des Ruisseaux Golf Mountain Acres	10% du prix régulier
Gîte du passant « chez Ginette »	10%